

POLITIQUE BUDGETAIRE

Définition

La politique budgétaire est l'ensemble des mesures ayant des conséquences sur les ressources ou les dépenses inscrites au budget de l'État et visant directement à agir sur la conjoncture économique.

Explication

Le **budget de l'Etat** est une loi (la "Loi de Finances") votée chaque année et autorisant l'Etat à prélever certaines ressources (impôts et taxes) et à dépenser ces ressources d'une manière prévue précisément par la loi. Le montant de ces ressources et de ces dépenses est très élevé : 392 milliards d'euros de recettes et 463,3 milliards d'euros de dépenses. Avec de telles ressources, on comprend que l'Etat pense à utiliser ses dépenses pour atteindre certains objectifs de politique conjoncturelle.

La **politique budgétaire** est l'ensemble des mesures ayant des conséquences sur les ressources ou les dépenses inscrites au budget de l'Etat et visant directement à agir sur la conjoncture.

L'Etat utilise le Budget comme un instrument pour **agir sur la conjoncture**.

Exemples :

- la suppression de la vignette automobile est une mesure de politique budgétaire : elle contribue à diminuer les prélèvements sur tous les propriétaires de véhicules et, ce faisant, elle contribue à diminuer le poids global des prélèvements obligatoires.
- créer une prime à l'embauche pour les travailleurs non qualifiés d'un certain âge, par exemple, c'est augmenter les dépenses budgétaires, pour tenter d'augmenter l'emploi de cette catégorie de travailleurs, et donc diminuer le chômage. C'est une mesure de politique budgétaire.

Contre-exemples :

- Alléger les cotisations sociales ne relève pas de la politique budgétaire. C'est une action réglementaire (modification de la réglementation) qui va agir sur les prélèvements obligatoires, mais les cotisations sociales ne sont ni des taxes, ni des impôts, elles ne sont pas des recettes de l'Etat mais de la Sécurité sociale.
- Augmenter le montant du SMIC relève également de la réglementation, pas de la politique budgétaire. Ce n'est pas l'Etat qui paie les salariés rémunérés au SMIC ...

Enjeux

Comme toutes les mesures politiques, la **politique budgétaire** traduit des choix et une analyse de la situation économique et sociale de la Nation à un moment donné de son histoire :

- **Derrière les mesures de politique budgétaire, on doit toujours se demander ce qui se cache :** est-ce une analyse plutôt libérale ou plutôt keynésienne, le choix fait est-il de privilégier la lutte contre le chômage ou la compétitivité des entreprises, etc. ? Le maintien d'un déficit budgétaire élevé est a priori keynésien, une lutte pour la réduction de ce déficit est plutôt libérale. La politique budgétaire a toujours des conséquences espérées (ce sont ses objectifs), mais, dans la réalité, elle peut avoir des effets inattendus ou, même, pervers (les effets vont alors à l'encontre de l'objectif poursuivi).
- **Dans l'union européenne**, un des problèmes est leur coordination entre elles, les règles existant aujourd'hui sont plus des règles d'encadrement comptable que des règles de coordination de ces politiques budgétaires. De plus, certains économistes pensent qu'une politique budgétaire

européenne pourrait être efficace. Enfin, se pose la question de la coordination de ces politiques budgétaires avec la politique monétaire.

Indicateurs

Il n'y a pas réellement d'indicateurs pour mesurer la politique budgétaire. Cependant, le montant total des dépenses de l'État, le déficit ou l'équilibre du budget, la structure des dépenses et leur évolution peuvent donner des indications sur les choix politiques opérés.

Erreurs Fréquentes

- **Confondre Budget de l'État et recettes des Administrations publiques** : l'État est une Administration publique, en effet, mais il y en a d'autres, les collectivités locales (les Communes, les Départements, les Régions, qui ont, chacun, un budget propre) et la Sécurité sociale (qui a un budget d'un montant équivalent à celui de l'État). Ainsi, les dépenses des administrations publiques s'élevaient à 1 242,8 milliards d'euros et les recettes à 1 166,3 milliards d'euros en 2015 (euros de 2010).
- **Confondre déficit budgétaire et déficit commercial** : ces deux notions n'ont strictement rien à voir et leur confusion vient souvent d'une distinction approximative entre Nation et État. Le déficit commercial est souvent défini comme le solde négatif de la balance commerciale : cela signifie que, pour un pays donné (une Nation, pour la Comptabilité nationale), les importations sont supérieures aux exportations. On dira volontiers que "la France a plus acheté à l'extérieur qu'elle ne lui a vendu". Mais "la France", ce n'est pas "l'État " au sens politique du terme, c'est l'ensemble des agents économiques exerçant habituellement leur activité sur le territoire national, c'est-à-dire les ménages, les entreprises, les institutions financières, les Administrations. Quand il y a un déficit commercial, ce n'est pas l'État qui le finance, ni qui en est le responsable. Ce sont les agents qui ont importé qui doivent trouver les moyens de payer leurs achats (par exemple en empruntant à l'étranger). Le déficit budgétaire, lui, traduit simplement le fait qu'une année donnée, le budget de l'État était en déficit, c'est à dire que l'État a plus dépensé qu'il n'a eu de recettes (ce qui est possible, par exemple s'il emprunte). Confondre ces deux déficits est une très grosse erreur.
- En face d'une situation conjoncturelle précise, on a parfois tendance à dire "yaka" (« il n'y a qu'à ») : par exemple, devant la montée de l'insécurité ressentie par les Français, "yaka" recruter davantage de policiers. Les "yaka" ont pratiquement tous comme conséquence d'augmenter les dépenses de l'État, sans qu'on ne précise jamais le financement de ces dépenses, ou alors en disant qu'il n'y "yaka" supprimer tous les gaspillages de l'État, mais sans dire lesquels. Il faut être prudent car les choses ne sont pas simples et l'État ne fait pas toujours ce qu'il veut (par exemple, la réglementation européenne limite la liberté d'action de l'État).

En savoir plus

L'INSEE publie les données sur les dépenses et recettes publiques :

- voir, par exemple, l'évolution des **Dépenses et recettes publiques (Données annuelles de 2010 à 2020)**

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381414>

Sources : d'après <http://ses.webclass.fr/> (+ mise à jour et modifications)